

L'entreprise GDE veut broyer

« les idées fausses »

C'est comme un feuilleton qui n'en finit plus. Alors que les associations "Vivre" et "Sauvons notre futur" sont toujours très suspicieuses quant au fonctionnement du broyeur de l'entreprise GDE, installé à Salaise-sur-Sanne et qu'ils accusent de rejeter des dioxines dans l'atmosphère, le groupe a décidé de sortir de son silence.

« On ne dépasse pas les taux fixés »

Secrétaire général de GDE, Bruno Le Sech rappelle que le fonctionnement du broyeur a fait l'objet d'un arrêté préfectoral, qui a évolué dans le temps et qui démontre que « l'entreprise est totalement en conformité avec la loi ».

« Le broyeur, c'est un fait, peut rejeter des dioxines et du furanne, mais les niveaux de rejet n'ont pas d'incidence. Or, du fait qu'on est une installation classée "protection de l'environnement" tout est suivi en continu par la Dreal (la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, N.D.L.R.) pour ne pas dépasser le seuil fixé » insiste Bruno Le Sech. « En outre, en ce qui concerne la zone industrialo-portuaire, on ne représente que 1,35 % des rejets dans l'atmosphère et on respecte des normes imposées qu'on n'a pas choisies » insiste-t-il.

Autre élément mis en avant par le groupe en ce qui concerne les carcasses de voitures broyées sur le site : « Si l'on rachète des déchets que l'on transforme en matière première de deuxième génération, les véhicules sont dépollués auparavant. ».

« On met en avant des mensonges et des idées fausses »

« Les raisons de la polémique et le fait de vouloir remettre en cause l'arrêté préfectoral nous échappent » poursuit le secrétaire général du groupe. « On met en avant des mensonges et des idées fausses alors que notre activité possède un côté environnemental évident et qu'elle est en plus source d'emplois, en l'occurrence une centaine à Salaise » conclut Bruno Le Sech.

L'annulation de l'arrêté va être de nouveau sollicitée

En attendant, les élus locaux ont décidé de tenter, avec les associations, une nouvelle opération. En novembre 2009, ils avaient déjà réclamé « une intervention au plus niveau pour réexaminer le dossier » afin de prendre en compte la santé des riverains.

Cette fois, le conseiller général Daniel Riquaud, le



Alors que les détracteurs de GDE restent mobilisés, le groupe insiste sur ses installations qui sont aux normes.

président de la communauté de communes ainsi que les maires de Roussillon, Le Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne et Sablons veulent de nouveau solliciter l'annulation de l'arrêté préfectoral concernant le fonctionnement du broyeur.

Pour cela, ils ont d'ores et déjà annoncé qu'ils demanderont prochainement un rendez-vous au ministère de l'environnement et du développement durable.

Une action qui risque de ne pas être forcément du goût de GDE qui toutefois a décidé de ne pas réagir à cette nouvelle action.

REPÈRES

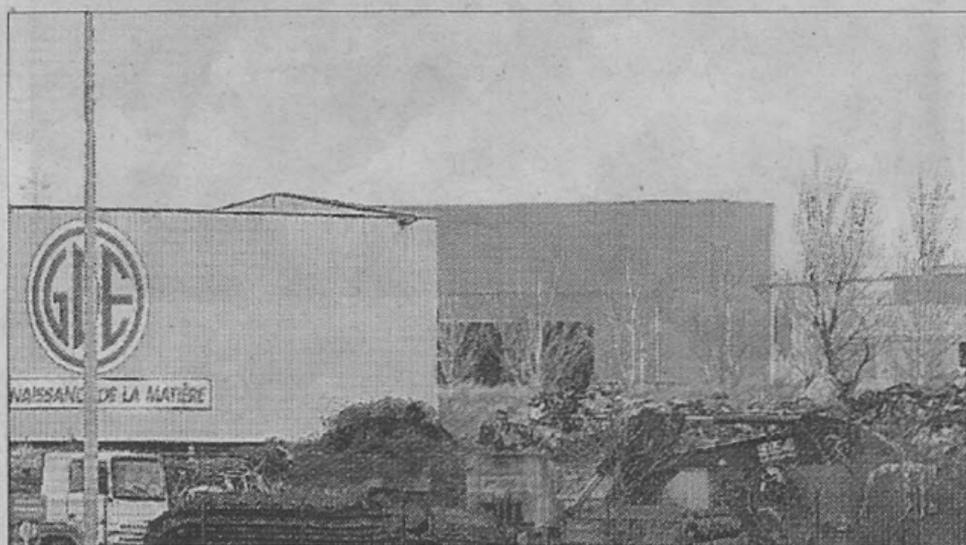
L'ENTREPRISE

■ GDE pour Guy Dauphin Environnement est une filiale du groupe Ecore. Deuxième groupe en ce qui concerne le recyclage ferreux et non ferreux en France, le groupe repose sur un réseau constitué d'une cinquantaine de chantiers de collecte et de quatre centres de production industrielle dont celui de Salaise/Sablons.

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

■ L'arrêté initial pour le fonctionnement du broyeur a été pris en 2003. Il a été réévalué en juillet 2004, lors de l'ajout d'une installation de compression d'air ; en mai 2006 pour traiter les véhicules hors d'usage et modifié un an après en ce qui concerne les taux de poussière. Enfin, en septembre 2009 a été intégré à cet arrêté un seuil sur les rejets de dioxines (contesté aujourd'hui par les associations) ainsi qu'une demande d'évaluation des risques sanitaires ; évaluation encore en cours pour le moment.

La menace d'une poursuite en justice



La polémique reste toujours vive autour du sujet de GDE.

Jusqu'alors GDE n'avait pas jugé bon de réagir aux propos des associations. Cette période semble révolue.

En effet, à la suite d'un article publié dans notre titre le 16 juin dernier où les détracteurs du groupe assuraient qu'en 2009, plus de 100 000 véhicules avaient été traités sur le site « sans qu'aucune dépollution ne soit effectuée » GDE a contre-attaqué. Ainsi le groupe a envoyé un courrier avec accusé de réception aux associations, assurant qu'il s'agit là d'une « affirmation totalement fautive et infondée qui porte atteinte aux intérêts du groupe. » GDE met donc en demeure les associations « de cesser pour l'avenir toute allégation de ce type [...] À défaut nous confierons à nos conseils la défense de nos intérêts avec pour instructions de poursui-

vre en justice l'indemnisation des préjudices que de telles manœuvres engendrent » menace le groupe.

« Lorsqu'une telle société menace de poursuivre une petite association locale de défense de l'environnement il y a probablement matière à s'inquiéter », a répondu Damien Raillon, le président de "Vivre". Ce dernier assure ainsi que les propos attribués dans nos colonnes aux associations « sont erronés et ne correspondent pas exactement à la réalité de nos observations du fonctionnement de l'entreprise » (*). « La crédibilité de notre association est basée sur la rigueur habituelle de nos informations » assure enfin le président de l'association.

G.A.

(*) N.D.L.R. : Les assertions du président de "Vivre" n'engagent que lui-même et son association.

RETOUR A L'ARTICLE